Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 062-246200364-20260512-ART_2026_264-AR

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

2026/264

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

Arrêté portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers délégués de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

Le Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L212-1,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 CGCT,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 CGCT,

Vu la délibération n°C100426_D3 du Conseil communautaire du 10 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidents et autres membres du bureau,

Vu la délibération n°C100426_D4 du Conseil communautaire du 10 avril 2026 relative à l'élection des vice-présidents,

Vu la délibération n°C100426_D8 du Conseil communautaire du 10 avril 2026 portant délégation au Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération n°C100426_D10 du Conseil communautaire du 10 avril 2026 relative aux indemnités de fonction des élus locaux,

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux délégations de fonctions et de signature à accorder aux vice-présidents par le Président pour permettre une bonne administration de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Considérant que dans ce cadre, il y a lieu d'accorder délégation de fonctions et de signature à **Monsieur Jean LETOQUART**, 2ème vice-président,

ARRETE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 062-246200364-20260512-ART_2026_264-AR

Article 1 : Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur **Jean LETOQUART, 2ème Vice-Président**, pour les dossiers et questions suivantes :

Stratégie foncière et aménagement du territoire, dans les domaines d'action suivants :

- Élaboration et mise en œuvre de la stratégie foncière
- Pilotage des documents d'urbanisme
- Conduite des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain
- Relations avec l'Établissement Public Foncier
- Devenir des réserves foncières (terrains, bâtiments) et des friches (détermination de vocation : habitat, développement économique, etc.)
- Coordination des projets d'aménagement structurants
- Lutte contre l'artificialisation des sols (ZAN)
- Gestion du patrimoine immobilier de la CALL

Dans le champ de cette délégation, Monsieur **Jean LETOQUART**, assumera les fonctions suivantes :

- la préparation et l'exécution des délibérations du Bureau et du Conseil,
- la signature des actes, en ce compris les courriers, les contrats, les décisions prises en application des articles L. 5211-9 et L 5211-10 du CGCT, à l'exception des actes portant sur des contrats de commande publique,
- la représentation de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin dans les organismes ayant à connaître de ce type de questions,
- la signature des actes préparatoires et d'exécution associés aux affaires immobilières,
- la signature des compromis de vente ou d'achat authentiques ou sous seing privé,
- la signature des actes authentiques ou sous seing privé de transfert de propriété ou portant sur des droits réels immobiliers,
- la signature des actes authentiques ou sous seing privé constitutifs de baux,
- la signature des décisions fixant un prix et relatives aux indemnités dues aux propriétaires et locataires ou exploitants (notamment les indemnités d'éviction ou d'occupation, les indemnités pour dommages de travaux publics,...),
- la signature des actes notariés de dépôt de pièces, la signature des déclarations d'intention d'aliéner,
- la certification du caractère exécutoire des actes correspondants.
- la conclusion de toute convention ou contrat avec les gestionnaires de réseaux de transport, de distribution d'électricité et de gaz, d'eau potable, de télécommunications, les fournisseurs d'énergie et la FDE62 en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz, ayant pour objet l'installation de ces réseaux, le versement de participations financières et l'établissement des conventions de servitude correspondantes.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 062-246200364-20260512-ART_2026_264-AR

Article 2 : La signature par Monsieur **Jean LETOQUART** des pièces et actes [illegible] arrêté devra être précédée de la formule suivante :

« Pour le Président et par délégation,

Le 2ème Vice-Président,

Jean LETOQUART »

La présente délégation de signature vaut pour la signature manuscrite et électronique.

Article 3 : Madame La Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur de la Trésorerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Article 5 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Est certifié le caractère exécutoire du présent arrêté,

Lens, le 12 mai 2026

Le Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Sylvain ROBERT

Le Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Sylvain ROBERT